

Texte publié par Vincent Lacorde sur le site <http://www.commercy.org/>

## LES FORGES DE COMMERCY DE 1706 à 1895

Par Pierre Briot, 2006

Le 6 novembre 2001, lors d'une réunion du comité d'entreprise, la direction du groupe anglo-indien Ispat annonce la suppression de 9 postes à l'atelier consacré au fil très fin, fil fleuriste ou fil laqué, de son usine à Commercy qui emploie encore 153 personnes<sup>1</sup>. En vingt ans, cette usine a perdu près de 700 emplois.

Avec l'usine Sauvageau-Commercy-Soudure (SCS), qui appartient aujourd'hui au groupe Air liquide et emploie environ 250 salariés sur le site de Commercy, elle constitua jusqu'en 1967 une seule et même entreprise, la société des *Forges et Aciéries de Commercy*, employant jusqu'à 1500 personnes sur le site de Commercy.

Elles trouvent leur origine dans une forge domaniale reconstruite sur ce site en 1706. Durant plus d'un siècle, la vie de cette forge est intimement liée à un véritable petit groupe industriel, propriété des comtes de Sampigny, les *forges de Sampigny*. Impossible donc de dissocier la forge de Commercy de ce groupe avant la Restauration.

Impossible également d'ignorer que les *forges de Sampigny*, exploitées par des maîtres de forges de la vallée de la Saulx ou de l'Ornain, se trouvent associées à des stratégies industrielles beaucoup plus vastes. Jusqu'en 1870, les différentes usines qui composaient ce petit groupe ont connu des sorts très différents. La fonderie de Vadonville développe ses activités, la forge de Boncourt périclité, la forge de Commercy, après bien des avatars, est rachetée par Remy Grosdidier. Son fils, René Grosdidier, fonde en 1895 les *Forges et Aciéries de Commercy*.

L'objet de cet article est limité à la genèse des *forges de Sampigny*, à leur disparition et à la naissance des Forges de Commercy, de 1706 à 1863. On ne reviendra pas ici sur les aspects techniques de la production<sup>2</sup>.

### I - LES FORGES DE SAMPIGNY

#### A). RENAISSANCE SUR DES RUINES

Durant tout le XVII<sup>e</sup> siècle, les duchés de Bar et de Lorraine sont régulièrement occupés par les troupes françaises quand ils ne servent pas de champs de bataille. Guerres et occupations les privent de l'appareil administratif nécessaire au maintien et au développement des activités industrielles entravant non seulement tout progrès, mais toute activité économique normale.<sup>3</sup>

Coincée entre les duchés, la seigneurie de Commercy souffre des mêmes maux. Son activité économique à la fin du XVII<sup>e</sup> est tout sauf florissante. La forge, dont la présence est avérée dès le Moyen-Age, a été détruite. En 1665, l'acte de vente de la seigneurie de Commercy par le cardinal de Retz à la princesse de Lillebonne stipule que le cardinal devra la rétablir. Dumont signale sa reconstruction en 1680. Les travaux ont du être retardés, puisqu'en 1692 le receveur de la ville indique que le *Meix*

<sup>1</sup> Est républicain, éd. Bar, 7 novembre 2001

<sup>2</sup> Gérard DALSTEIN, "Les chantiers du fer. La métallurgie de la Haute-Marne" *Cahier du Patrimoine* n°48

<sup>3</sup> Pierre LEON, "La Lorraine et les mutations de la France industrielle", *La Lorraine dans l'Europe des Lumières*, Nancy 1968

*le Seigneur* n'a pu être adjugé à cause de l'inondation provoquée par la construction de la forge<sup>4</sup>.

Avant même d'être achevée, elle est de nouveau détruite par un incendie. C'est une ruine dont prend possession, le 15 juillet 1706, Nicolas Clause, marchand platinier à Chauvency-Saint-Hubert. Son bail emphytéotique d'une durée de 99 ans porte sur *le terrain de la forge de Commercy situé sur un bras de la rivière de Meuse, au-dessous des moulins dudit lieu, avec tous les bâtiments en dépendant en l'état qu'ils sont à présent avec faculté de pouvoir agir en désistement contre ceux qui pourraient avoir anticipé sur le terrain de la forge après l'incendie d'icelle*<sup>5</sup>. Il s'engage à y établir une platerie.

## **B). LOUIS-IGNACE REHÉ, UN HOMME D'AFFAIRES**

L'ambition de Clause est modeste. Du reste, il n'a pas les moyens financiers de développer son affaire. C'est à quinze kilomètres de Commercy, à Sampigny, que s'installe le véritable promoteur des forges, Louis-Ignace Rehé.

Homme d'affaires, Rehé n'est pas un forgeron. C'est le fils d'un avocat de Saint-Mihiel, avocat lui-même puis prévôt et maire royal de Saint-Mihiel. Après avoir acheté la seigneurie d'Issoncourt, il la revend le 11 juin 1711 pour financer l'achat de celle de Sampigny qui dépend du duché de Lorraine. Dès lors, il s'emploie à mettre en valeur sa nouvelle acquisition et à en tirer tout le profit possible.

Voisin du prince de Vaudémont qui a pris possession de la souveraineté de Commercy en 1708, il devient vite un familier de son château. Du prince, il obtient les charges de conseiller secrétaire d'Etat, de garde des sceaux, puis de gouverneur de Commercy avec la surintendance de ses maisons, domaines et finances. Et, sans doute grâce à lui, le 13 juillet 1712, il parvient à faire ériger la terre de Sampigny en comté par le duc de Lorraine<sup>6</sup>.

Cette même année, il obtient encore du prince, l'acensement de la quasi-totalité des bois de Commercy (9 110 arpents), excepté le droit de chasse qui reste la propriété du prince et de ses successeurs<sup>7</sup>. L'opération n'est pas sans intérêt. Même si elle a beaucoup souffert durant tout le XVII<sup>e</sup> siècle, la forêt de Commercy reste une des principales sources de revenus de la principauté. Avec la forêt de Commercy et celles du comté de Sampigny (2 000 arpents), le domaine forestier de Rehé s'étend sur 11 110 arpents, mesure de Lorraine, soit environ 2 270 hectares. Le rentabiliser devient une priorité pour lui. Ce qui conduit le surintendant à demander et à obtenir du prince de Vaudémont la permission d'établir un fourneau à fondre le minerai de fer à Vadonville, le 18 novembre 1717, permission confirmée le 13 janvier 1718 par le duc de Lorraine :

*Notre très cher cousin Monsieur le prince de Vaudémont lui aurait permis et accordé de faire construire dans l'étendue de son comté de Sampigny forge, fourneau, batterie, fenderie et autres usines propres à faire du fer, de tirer les mines dont il aurait besoin dans les lieux voisins tant que les seigneurs desdits lieux n'auront pas eux-mêmes fourneaux y existant, comme aussi de faire construire bocard et patouillat sur les rivières et ruisseaux qui se trouvent à portée desdites mines et de prendre les terrains qui lui seront nécessaires pour la construction ou commodité desdites usines, chemins, canaux ou retenues d'eau qu'il jugera à propos et comme je lui impose d'en obtenir la confirmation il nous aurait supplié humblement de lui accorder nos lettres nécessaires à quoi nous avons répondu favorablement en considération des fidèles services qu'il nous rend*<sup>8</sup>.

---

<sup>4</sup> A. D. Meuse Bp 1 126

<sup>5</sup> A.N., Q<sup>1</sup> 745

<sup>6</sup> DUMONT, "Les Ruines de la Meuse. T V Sampigny", Nancy 1843

<sup>7</sup> ibidem

<sup>8</sup> A.D.M.M., B 143

Le travail sidérurgique représente alors le mode d'exploitation par excellence de la propriété forestière. La transformation d'une partie de la réserve forestière en charbon de bois pour la fonte et le fer suppose que l'on retire de cette opération une plus-value supérieure à la simple consommation du bois brut. La forge s'insère ainsi dans la chaîne de gestion et de l'exploitation du domaine. On ne peut penser fer sans penser bois, non seulement à cause de la nécessité technique du combustible végétal mais d'abord parce que la rentabilité globale de la forêt ne s'opère pour les maîtres de forge et les propriétaires que par l'industrie sidérurgique<sup>9</sup>.

Le schéma traditionnel allie à un haut-fourneau des feux d'affinerie pour transformer la fonte en acier ainsi que des ateliers spécialisés comme des platineries ou des tréfileries. Pour rationaliser la production et en particulier limiter le déplacement des lourdes gueuses de fonte, on s'efforce de regrouper tous ces ateliers sur un même site. A Vadonville, Rehé préfère associer une *moulerie*, c'est à dire un atelier de fonderie, à son haut-fourneau, formule qui nécessite un investissement moindre.

En novembre 1718, après la faillite de Clause, Rehé est le nouvel adjudicataire de la platinerie de Commercy. Si on en croit les registres de la prévôté commune de Commercy, moins d'un an après son installation, Clause connaît des difficultés de trésorerie. Il s'est associé à Pierre Lerouge, un négociant, bourgeois de Commercy, mais très vite ce dernier demande la liquidation de la société constituée entre eux.

En 1710, il n'a toujours payé l'abbé de Rangéval pour les tuiles et les faitières qu'il a prises à la tuilerie de l'abbaye en 1707 et 1709. En 1712, l'abbé lui réclame le *prix d'un chêne marqué au bois de Rangéval pour un arbre à son marteau*. A l'audience, Clause affirme avoir réglé avec 12 pioches à 30 sols l'une et 12 paillets à 15 sols pièce<sup>10</sup>. Entre 1708 et 1718, Nicolas Clause est ainsi mis en cause dans 24 procédures engagées devant la prévôté commune. Cela va des fournisseurs impayés aux clients mécontents jusqu'aux conflits avec le personnel de la forge.

Les choses ne vont pas en s'arrangeant avec le temps. Dix ans après la signature de son bail, le 10 octobre 1716, sous la pression de ses créanciers, il doit y renoncer. Après une nouvelle adjudication, la platinerie est laissée à son fils Jean qui travaille avec lui comme platinier. Il ne s'agit que d'un sursis. Ne pouvant faire face à ses engagements, Jean Clause abandonne à son tour. L'usine est alors adjugée à Louis-Ignace Rehé<sup>11</sup>.

Deux ans plus tard, ce dernier cède le comté de Sampigny à Antoine Pâris. L'acte de vente est signé devant les notaires de la principauté de Commercy le 26 janvier 1720. Il inclut l'acensement de la forêt de Commercy, le haut-fourneau de Vadonville et la platinerie.

### C). ANTOINE PARIS, LE BANQUIER DU RÉGENT

Financiers, munitionnaires des armées du roi, Antoine Pâris et ses frères soutiennent à Paris, l'abbé - pas encore cardinal - Dubois dans sa conquête du pouvoir. Antoine Pâris achète le comté de Sampigny, sans l'avoir jamais vu, au moment où, avec ses frères, il est chargé de la liquidation du système mis en place par Law. Banquiers, les frères Pâris fournissent en 1721 les fonds nécessaires au duc de Lorraine pour l'achat de la baronnie d'Ancerville au duc d'Orléans. Il en coûte 608 920 livres à celui-ci.

Antoine Pâris en profite et *supplie humblement S.A.R. de vouloir bien convertir (l') acensement en une vente absolue avec concession de la haute justice sur (la) forêt*. Le duc Léopold accepte, précisant que le prince de Vaudémont continuera d'en jouir jusqu'à sa mort, que la propriété du droit de chasse demeurera réservée aux princes souverains de Commercy. Moyennant la somme de 100 000 livres, *ladite haute-justice et propriété sera jointe, unie et incorporée à la terre, seigneurie et comté de Sampigny* le 3 juin 1721, Pâris la reconnaissant en fief du château de Commercy. Les 100 000 livres servent à l'achat d'Ancerville.<sup>12</sup>

<sup>9</sup> Yvon LAMY "Travail du fer, propriétés foncières, sociétés paysannes en Périgord"

<sup>10</sup> *A.D.Meuse*, Bp 1 169, registre de la prévôté commune de Commercy

<sup>11</sup> *A.D.Meuse*, 4 E 11

<sup>12</sup> DUMONT, *op. cit.*

Après la mort du prince de Vaudémont, le 4 janvier 1723, le duc de Lorraine prend possession de la souveraineté de Commercy. Le 20 octobre de la même année, il procède à une série d'échanges avec Pâris pour recouvrer une partie du massif forestier commerçien, 7 136 arpents et 174 verges très exactement. Sont concernées les contrées de *Hardonrupt*, de *Bézimont*, des *300 Arpents*, et de la *Bergerie*. Pâris conserve les contrées du *Fays (Belle Etoile)*, de *Palisse* et de *Sommière* soit 2 642 arpents et 141 verges et se voit attribuer l'équivalent de 7 100 arpents et 170 verges pris dans les forêts duciales proches de ses forges et fourneaux. Selon les estimations de l'époque, les forêts de Pâris peuvent fournir annuellement 12 000 cordes de charbon de bois<sup>13</sup>. Les contrées récupérées par le duc constituent aujourd'hui la forêt domaniale de Commercy.

Le duc de Lorraine impose en outre à Antoine Pâris de faire exécuter des travaux sur la forge de Commercy et sur le fourneau de Vadonville, qui relèvent désormais du domaine ducal, travaux détaillés dans l'acte notarié réglant ces échanges.

Ici comme ailleurs, le domaine, les forges et leur gestion, sont confiés à des fermiers. Après le rachat à Rehé, Philippe-Pierre Du Houssey, bourgeois de Châlons et Jacques Masson, bourgeois de Paris, les prennent à ferme. Dès lors, on parle des *forges de Sampigny* qui regroupent à ce moment le haut-fourneau de Vadonville, avec sa fonderie, et la forge de Commercy.

En 1727, Antoine Pâris s'installe définitivement au château de Sampigny. Il veille personnellement à la gestion de son domaine, contresignant désormais tous les actes notariés le concernant. Le 1 mars 1730, le nouveau duc de Lorraine, François III, lui revend la terre de Sampigny. Selon Durival, il s'agit de la reprise de l'acte d'érection en comté pour Rehé du 13 juillet 1712. Ce nouvel acte annule et remplace le précédent.

Il précise que *la forge de Commercy et le fourneau de Vadonville, les rivières et cours d'icelle qui font travailler lesdites usines et sur lesquels elles sont construites faisant partie de la présente vente demeureront unis et incorporés à perpétuité audit comté de Sampigny (...) et sans que ledit sieur Pâris, ses hoirs, successeurs et ayans cause puissent être troublés à l'occasion desdites rivière et cours d'eau servans pour lesdites usines, lesquels ne pourront être retenus et détournés*<sup>14</sup>. Le bail emphytéotique de la forge de Commercy est annulé. Pâris est déchargé du cens annuel et des autres clauses du bail.

Prévoyant, Pâris fait ajouter une clause l'exemptant à l'avenir *de tous droits de marque et autres sous quelque dénomination ils puissent être pour tous les fers qui seront fabriqués dans les fourneaux, forges, martinets et filières qui sont ou pourront être construits par ledit Pâris ou ses successeurs dans l'étendue du comté*. Cette clause n'est pas du goût des maîtres de forges du comté de Ligny et de Moyeuve, appartenant au duc de Lorraine, qui protestent en vain.

Une autre clause stipule que *seront exempts de la subvention, ainsi que de toutes impositions et charges publiques les ouvriers et commis étrangers employés aux dites usines et y demeurant même ceux de des sujets du duc qui s'y trouvent*. Là, c'est communauté de Vadonville qui, la première, proteste contre ce privilège jugé exorbitant.

Montant de la vente : 608 920 livres, le montant de l'avance consentie par les frères Pâris au duc Léopold pour l'achat de la seigneurie d'Ancerville. C'est sur cet acte que, 75 ans plus tard, au lendemain de la Révolution, ses descendants s'appuieront pour réclamer la restitution du domaine de Sampigny devant le Conseil d'Etat, arguant de son caractère patrimonial.

Dans la foulée, il demande au duc la permission de construire une fenderie de fer. Grâce à cette fenderie, il espère augmenter la rentabilité de ses ateliers qui ne produisent que *des gros fers vendus peu cher*. Le projet se heurte une nouvelle fois à l'opposition des maîtres de forges du comté de Ligny et Moyeuve. Exemple avant l'heure d'espionnage industriel, pour sa nouvelle fenderie, Pâris charge un géomètre

---

<sup>13</sup> A.N., Q<sup>1</sup> 745

<sup>14</sup> DUMONT, *op. cit.*

de relever le plan de celle de Naix. Les deux commis qui le laissent faire, sont licenciés<sup>15</sup>. Il faudra attendre 1740 pour voir ce projet aboutir.

#### D). NAISSANCE D'UN GROUPE INDUSTRIEL

Antoine Pâris meurt en 1733. Sa fille et héritière, Antoinette-Justine a épousé, en 1723, Jean Baptiste de Montmartel qui n'est autre que son oncle, le frère d'Antoine Pâris. Montmartel et son épouse préfèrent leur hôtel de La Force à Paris au château de Sampigny. La gestion du domaine reste confiée à des fermiers qui sous-louent les forges, les fourneaux et les bois qui sont attachés à leur exploitation. Un nouveau bail pour six ans est signé en 1734 avec Charles et Jean-Baptiste Perrin, bourgeois de Saint-Dizier.

Le 4 juillet 1737, Elisabeth-Charlotte d'Orléans, duchesse douairière de Lorraine, prend possession de la principauté de Commercy et de ses dépendances. L'acte qui règle cette prise de possession, précise dans son premier article, qu'avec la principauté de Commercy, la duchesse prend également possession du comté de Sampigny et *de la forge sous Commercy*.

Jusqu'à la mort de la princesse, le 23 décembre 1744, c'est à ses officiers que s'adressent les fermiers de Montmartel pour la bonne marche de leurs affaires. Ainsi, le 6 juillet 1740, François Brigeat, fermier général du comté de Sampigny, demande la permission d'établir une fenderie et une filerie de fer sur le ruisseau de Grimaucourt pour *rendre complètes les forges qui font parties (du) comté et faciliter le débit des fers*. Un an plus tard, le même Brigeat demande à la duchesse qu'il lui plaise *lui permettre de fouiller et tirer de la mine de fer dans l'étendue de sa souveraineté où il pourra s'en trouver et en indemnisant les propriétaires*. La souveraine de Commercy accepte à la condition que les fouilles ne soient pas faites à moins de 6 toises des grands chemins et que les terrains soient remis en état après l'exploitation.

Le 30 octobre 1748, Montmartel achète pour 55 200 livres la forge de Boncourt, appartenant à son voisin, Gaspard-Philippe de Gondrecourt, alors seigneur de Boncourt. Le cas de la forge de Boncourt est exemplaire. On trouve, à sa création, un propriétaire noble, Jean Joseph de Bressoncourt, seigneur de Boncourt, qui fournit l'emplacement, un ancien moulin, les terrains nécessaires et ses droits sur la rivière. C'est lui qui obtient, le 26 mars 1715, la permission du duc de Lorraine de construire un haut-fourneau et une forge sur ses terres. Avec lui, se sont associés un professionnel Philippe Chastelain, qui dirigera l'usine et des financiers, Crespin Larcher et Claude Vautrin, ce dernier receveur des Finances au bureau de Nancy, qui amènent les fonds nécessaires à l'entreprise. Le seigneur de Boncourt reste propriétaire de l'usine, dont il cède le bail à Larcher et Vautrin, Chastelain étant désigné comme régisseur.

Peu de temps après, Chastelain reprend les parts de Larcher et s'associe avec Vautrin. Avec le fourneau et la forge de Boncourt et la fenderie de Grimaucourt, les *forges de Sampigny* sont devenues un véritable groupe industriel.

Dès 1750, Montmartel, ancien munitionnaire des armées du roi, utilise ses relations avec les entrepreneurs des fournitures pour les armées pour installer dans son château de Sampigny qu'il n'occupe plus, une compagnie commerciale qui se spécialise dans la construction de voitures de transport. Les forges de Sampigny trouvent là un de leurs principaux clients.

Le fermier général du comté est alors Joseph Bourquin de Coursy, conseiller du roi et son procureur en l'hôtel de ville de Saint-Dizier, associé à Joseph-Laurent Certain, maître de forges à Poissons auxquels succéderont, en 1774, Nicolas Levasseur, bourgeois de Paris, et son régisseur Théodore-Nicolas Brodelet.

Jean-Baptiste de Montmartel meurt en 1766. Après son fils, Armand Louis Joseph, marquis de Brunoy, mort en 1781, le comté de Sampigny échoit à un cousin germain, François Nuguès puis, à la suite d'une donation entre vifs, à Nicolas de Rouault, marquis de Gamache, et à son épouse Justine Boucot. En 1787, ils afferment le comté

---

<sup>15</sup> A.N., Q<sup>1</sup> 747

et ses forges pour neuf ans à François Poix, régisseur des forges de Tréveray, Charles Louis, maître de forges à Hironville, et Joseph-Benoît André, maître du fourneau de Bonnet, tous trois déjà associés pour la reprise d'un bail fait à Théodore-Nicolas Brodelet, l'ancien régisseur de Nicolas Levasseur. On retrouvera, vingt ans plus tard, les enfants puis les petits-enfants de Théodore Brodelet aux hauts-fourneaux et forges du nord de la Meuse à Beauclair, Chauvency-Saint-Hubert et Stenay.

Peu avant la Révolution, Rouault achète le *Patouillat*, le bocard de Menaucourt. Les forges de Sampigny valent alors 7 000 livres par an. Elles produisent environ 1 000 000 de livres par an tant en gros fer qu'en fers martinets et verges de fenderie et font travailler 45 personnes dans les ateliers et 326 à l'extérieur : bûcherons, charbonniers, voituriers, mineurs, boqueurs et laveurs de minerai<sup>16</sup>. A la même époque, les forges de Moyeuve emploient 51 personnes dans leurs ateliers, celles de Creutzwald, 21, celles de Villersrupt, 14, celles d'Abainville, 16, celles de Naix, 28, celles de Bains-lès-Bains 130<sup>17</sup>.

## II - LA RÉVOLUTION, LE TEMPS DES MUTATIONS

En 1792, les forges de Sampigny sont confisquées comme bien national, le marquis de Rouault étant déclaré émigré, et placées sous séquestre. Elles sont adjudgées à Jean Dieudonné et Cie. Réquisitionnées par le directoire du district de Commercy, elles doivent produire du fer en barre pour les ateliers de Sampigny et de Montreuil près de Laon, 340 milliers de fer en barre de divers échantillons et 100 milliers de fer par mois à l'atelier de Sampigny. S'appuyant sur cette réquisition et sur un arrêté de Mallarmé, représentant du peuple près les départements de Moselle et de Meuse, qui fixe le prix pour les ouvriers et voituriers, le 2 floréal an II, Dieudonné réclame des communes voisines qu'elles mettent à sa disposition les mineurs et les moyens nécessaires pour faire voiturier les grosses mines et la minette nécessaire pour le travail des fourneaux de Vadonville et Boncourt. Trouvant ces prix trop bas, voituriers et ouvriers refusent de travailler. Considérant l'approvisionnement des fourneaux comme lié au *Salut public*, le Directoire menace voituriers et ouvriers de *mesures coercitives*, notant que *les communes, vu l'urgence, n'ont pas employé toute l'énergie convenable pour contraindre les voituriers. Les voituriers qui refuseront, seront arrêtés*. Malgré cette belle et ferme déclaration, de nombreuses lettres de Dieudonné attestent de l'inexécution des ordres du Directoire.

La Révolution marque un tournant dans l'histoire de la métallurgie. Jusqu'alors, les hauts-fourneaux et forges de la région dépendaient de domaines, appartenant soit au Domaine ducal puis royal (forges de Naix ou de Montiers) soit à la noblesse (haut-fourneau de Morley au prince de Beauvau, forges de Sampigny au marquis de Rouault, forges de Dainville au marquis de Marmey-Bay, forges d'Abainville, de Berthelévillie et de Papon au marquis Des Salles...) soit encore à des communautés religieuses (bénédictins du prieuré de Dammarie, cisterciens des abbayes d'Ecurey, d'Évaux et de Châtillon, prémontrés de l'abbaye de Jandeures...).

Confisquées comme biens nationaux, les usines appartenant à des communautés religieuses sont vendues les premières. Un temps affermées, les usines domaniales sont à leur tour vendues. Seules les forges patrimoniales échapperont à la vente, l'Etat les affermant avant de les restituer, à partir de 1806, à leurs propriétaires.

Les ventes révolutionnaires vont permettre l'apparition d'une nouvelle génération de maîtres de forges. Ne pouvant, jusque-là, accéder à la propriété des usines, quand bien même ils apportent les capitaux nécessaires à leur développement, ils n'en étaient que les fermiers ou les régisseurs. Les ventes attirent également des négociants, des artisans qui trouvent là le moyen de donner à leurs affaires un nouvel essor. Les Vivaux, Viry, Paillot, Demimuid, Muel, Jacquot sont de ceux-là.

---

<sup>16</sup> A. D. Meuse, 553 M 1

<sup>17</sup> DIETRICH,

### III - L'ÈRE INDUSTRIELLE

#### JEAN-BAPTISTE VIVAUX

Fermier associé des forges et fourneaux domaniaux de Montier-sur-Saulx et Naix, au comté de Ligny, et Moyeuivre depuis un arrêt du Conseil royal daté du 21 février 1781, Jean-Baptiste Vivaux a repris les parts de ses associés en 1790 mais doit abandonner l'usine de Moyeuivre en 1795. En 1793, il rachète le fourneau de Dammarie, qui dépendait avant la Révolution du prieuré de Dammarie.

Le 21 fructidor an VIII, il reprend le bail des *forges de Sampigny*. Il les connaît bien. Depuis longtemps, il existe des relations entre celles-ci et ses forges du comté de Ligny. C'est dans les bois de Reffroy qu'on tire une partie de la mine nécessaire aux fourneaux de Boncourt et Vadonville. Dans le passé, Vivaux a protesté en vain, prétendant en avoir le droit exclusif. Le Conseil d'Etat tranche le 8 mars 1788 en précisant : *si les fourneaux les plus voisins des minières ont la préférence pour l'extraction, ce n'est que jusqu'à la concurrence de la mine qu'ils peuvent consommer*. Dans son rapport, Dietrich note que Naix néglige de tirer de la mine en grains dans le bois de Reffroy principalement exploité par Sampigny. Vivaux est également en concurrence avec Sampigny pour les approvisionnements en bois. Il prend part aux adjudications des coupes de la forêt domaniale de Commercy, des adjudications auxquelles prennent part, depuis 1780, les commis de Sampigny.

En 1806, Vivaux exploite toujours les *forges de Sampigny*. Il possède également les forges et moulins de Jandeures et Montiers-sur-Saulx, le fourneau et le moulin de Dammarie, le bocard du Patouillat ainsi que des actions dans les mines de La Croix et de Sainte-Marie. Il connaît alors de graves difficultés financières qui le poussent, en 1807, à négocier un concordat avec ses créanciers. Le 22 avril 1808, il cède le bail des *forges de Sampigny* à François Viry, qui exploite déjà la forge du Haut-Fourneau à Billy-sous-Mangiennes, propriété de l'abbaye de Châtillon vendue comme bien national le 4 mars 1792. Il lui vend également le bocard du Patouillat. Le 2 septembre 1809, il doit également vendre l'usine de Montiers-sur-Saulx. Le 11 décembre de la même année, il cède quelque 150 hectares de bois qu'il avait acheté dans la Woëvre à Pierre Paillot, négociant à Bar-le-Duc, pour 27 000 francs.

Après une faillite en 1814, Vivaux et ses fils reprennent leurs activités à partir de l'usine de Dammarie. Ils achètent le fourneau voisin du Bouchon en 1820. La société Vivaux frères sera créée par les fils de Jean-Baptiste le 17 octobre 1826. Elle sera plus tard reprise par la famille Salin.

#### LA FIN DES FORGES DE SAMPIGNY

Au moment où Vivaux doit céder son bail sur les *forges de Sampigny*, elles retrouvent leurs propriétaires. Nicolas de Rouault et son épouse étant décédés, une de leurs petites-filles, Justine de Saulx-Tavannes et son époux, le baron de Bézenval, réclament devant le Conseil d'Etat la restitution des biens de leurs grands-parents. Après une longue procédure, un décret impérial, daté du 16 septembre 1807, leur permet de récupérer une partie de l'héritage, dont *les forges de Sampigny* et une partie des bois qui en dépendent.

C'est donc le baron, au nom de sa femme, qui signe le bail de François Viry, associé à son frère Jean-Baptiste. Leur père, Bernard est maître des forges de Cousances. Les deux frères n'exploitent plus que Boncourt et Vadonville. La tréfilerie de Grimaucourt, qui ne fonctionnait qu'épisodiquement au début de la Révolution, est définitivement abandonnée. Quant à la forge de Commercy, en partie détruite par un incendie, elle n'a pas été reconstruite, ni l'Etat ni le fermier ne voulant investir dans une usine dont le statut juridique reste flou. C'est une ruine que le baron cède le 6 octobre 1810, pour 14 500 francs au commerçant et conseiller général de la Meuse,

Charles Friry, associé dans cette affaire à Claude Fontaine, l'inspecteur des Eaux et Forêts de l'arrondissement de Commercy.

En leur vendant le site de la forge et la maîtrise de ses vannages, il met un terme à leurs actions pour obtenir l'abaissement du barrage de la forge et du cours d'eau afin d'empêcher les eaux de refluer jusqu'aux moulins de Commercy, établis en amont de la forge; moulins qu'ils ont achetés en 1806.

*La vente porte sur tous les bâtiments réservés sur l'emplacement de la forge, l'emplacement de la forge et de tous les bâtiments qui étaient construits pour son service et qui ont été abattus, les cours d'eau et canaux et les jardins attenants, enfin les droits des vendeurs pour récupérer aux risques et périls des acquéreurs les terrains envahis par les propriétaires riverains tant du canal de laditte forge que de son déversoir.*

Le baron leur impose de ne pas rallumer les feux de l'usine et de ne pas reconstruire la forge pendant douze ans, soit la durée du bail de Viry pour Boncourt et Vadonville. Il faut chercher la raison de cette contrainte dans l'approvisionnement en bois. Le baron cède le site de Commercy mais sans l'affouage nécessaire à l'alimentation d'une forge. Si Friry et Fontaine la rallument, ils devront trouver de nouveaux approvisionnements sur un marché déjà saturé. Afin de décider le baron, ils s'engagent donc à détruire les feux et marteaux de la forge pour les remplacer par des moulins à blé. Cette transformation radicale est effective dès 1811 même s'ils conservent une cheminée et *tout ce qui est nécessaire au roulement d'un feu.*

Le moulin ne doit pas être très rentable puisqu'ils décident de rétablir la forge. En novembre 1819, ils demandent au préfet de la Meuse de les confirmer dans la jouissance illimitée de celle-ci<sup>18</sup>. Tous les maîtres de forges du secteur, c'est-à-dire les Paillot père et fils, qui ont repris le bail de Viry après leur faillite en 1814, et qui exploitent également le fourneau de Menaucourt, Prospère Jacquot, vicomte d'Andelarre, associé aux Paillot à Boncourt et Vadonville, et maître de forges à Tréveray, Florentin et Claude Muel, maîtres de forges à Abainville, protestent contre cette décision<sup>19</sup>. Là encore, c'est le marché du bois autant que l'arrivée d'un nouveau concurrent qui les fait réagir.

Malgré ces protestations, la forge de Commercy renaît de ses cendres. Même si elle se fournit en fonte à leurs fourneaux, elle n'a désormais plus rien à voir avec les usines de Boncourt et Vadonville.

#### **FRANÇOIS-LOUIS-STANISLAS DEMIMUID**

Après avoir rétabli la forge de Commercy, le 19 janvier 1823, Friry et Fontaine la vendent, avec les moulins, pour 80 000 francs, à François-Stanislas Demimuid, maître de forges à Bertheléville où il exploite les fourneaux et les forges appartenant au marquis de Germigney, et à son frère Pierre-Nicolas Demimuid, maître de forges à Longeville-en-Barrois.

Comme Vivaux, les frères Demimuid doivent beaucoup à la Révolution. Ils sont nés au Bouchon où leur grand-père, leur père et leur oncle étaient souffletiers en bois, autrement dit fabricant de soufflets. C'est dire s'ils connaissent bien le milieu de la forge. Pierre Nicolas commence sa carrière professionnelle comme souffletier puis il est qualifié de négociant. Après la Révolution, il s'installe à Longeville où il transforme un moulin en forge, un petit établissement doté d'un feu et d'un marteau destiné à la production de fer en barre, forge qu'il développera progressivement.

François-Stanislas dit Demimuid-Muel apprend le métier aux forges de Bazoilles (Vosges). Il épouse Marie-Anne Muel, la fille de Claude Muel qui a racheté l'usine avec son frère Florentin en 1808. Les frères Muel exploitent également à cette époque les usines voisines de Sionne et Villouxel. On le retrouve ensuite à Bertheléville comme régisseur des forges et fourneaux du marquis de Germigney.

En quelques années, les frères Demimuid et leurs fils réunissent l'exploitation des forges et fourneaux meusiens de Demange-aux-Eaux, Bonnet, Hairoville, Commercy,

---

<sup>18</sup> Le Narrateur de la Meuse, 24 novembre 1819

<sup>19</sup> *A.D. Meuse*, 65 S 57



Longeville, ainsi que du haut-fourneau de Chavigny en Meurthe-et-Moselle et de Bienville en Haute-Marne.

A la suite d'un partage entre les deux frères enregistré le 19 octobre 1826, François-Stanislas Demimuid reste le seul maître de la forge de Commercy et des moulins. Il conserve la moitié dans les hauts-fourneaux de Bonnet et de Demange-aux-Eaux ainsi que dans le bocard de Ribeaucourt. Il entreprend alors de développer l'usine en construisant de nouvelles halles mais sans augmenter sa capacité de production. Il y décède le 3 octobre 1834.

### **BENJAMIN-CHARLES ET LÉON-FLORENTIN DEMIMUID**

Ses deux fils, Benjamin-Charles et Léon-Florentin prennent sa succession en poursuivant sa politique de développement. Le 15 août 1836, ils demandent la permission d'installer des fours à puddler dans leur forge<sup>20</sup>. Le 12 août 1840, ils rachètent à leur oncle Pierre-Nicolas ses parts dans le fourneau et la forge de Demange-aux-Eaux ainsi que dans le bocard du val d'Ormançon pour 75 000 francs. Les activités des deux frères ne se limitent pas à la forge. Ils rachètent les moulins publics et de commerces de Sorcy qui complètent ceux de Commercy.

En quatre ans, le seul Benjamin-Charles emprunte près de 600 000 francs dont les 75000 francs à Pierre-Nicolas pour Demange-aux-Eaux et Ormançon<sup>21</sup>. Le 3 novembre 1840, son épouse, Marie-Anne Barbier, meurt. Le 25 octobre 1842, les deux frères mettent fin à l'indivision qui règne entre eux depuis la mort de leur père. Charles-Benjamin conserve la forge et le moulin de Commercy, la moitié du haut-fourneau de Demange, le quart dans celui de Bonnet et la moitié dans le bocard de Ribeaucourt. Léon-Florentin récupère le reste ainsi que le moulin de Sorcy.

En 1843, avant d'imprimer le troisième volume de son *Histoire de Commercy*, Charles Dumont fait ajouter ces lignes : *La forge, usine magnifique jusque dans des accessoires inutiles et trop onéreux, vient d'éprouver un revers qu'il n'était malheureusement pas difficile de prévoir, en raison des souffrances qui assiègent depuis longtemps la métallurgie. La faillite de MM. Demimuid frères est un événement déplorable pour le pays, et, en particulier, pour la ville de Commercy, qui est pourtant forcée de regretter qu'elle n'ait pas eu lieu plus tôt. Cette faillite n'a été retardée, en effet, que par la stupide complaisance avec laquelle un homme imprudent leur a prodigué son crédit : M. Valentin Delapelouze, receveur particulier des finances, a jeté dans leurs insatiables fournaies 450 000 francs obtenus de la confiance d'habitants, les uns crédules, les autres trompés, mais tous aujourd'hui victimes, et presque tous fort à plaindre. La ville se ressentira longtemps de cette double catastrophe.*

La faillite ainsi annoncée n'a cependant pas eu lieu. Lourdemment endetté et pressé par Pierre Barbier, son beau-père qui réclame la liquidation de la succession de sa fille au nom de ses petits-fils, Charles-Benjamin vend, le 28 octobre 1844, une partie de ses biens, vente à l'amiable qui lui permet d'échapper à la faillite.

C'est ainsi que le château de la Forge, avec plusieurs prés, est vendu pour 104 000 francs à Nicolas-Martin Demimuid, un cousin germain, propriétaire à Menaucourt. Les moulins de Commercy sont cédés à Nicolas Fève, banquier à Commercy et François Robert, propriétaire à Troussey, pour 100 000 francs. Quant à la forge, elle est vendue à Pierre Toussaint, entrepreneur à Verdun, pour 71 000 francs. De son côté, et le même jour devant le même notaire commerzien, M<sup>c</sup> Hocmelle, Léon-Florentin cède les moulins de Sorcy pour 125 000 francs pour racheter une partie des biens de son frère. Puis Léon-Florentin et Charles-Benjamin s'installent à Paris.

Charles-Benjamin reviendra à Commercy quelques années plus tard pour l'exploitation d'un brevet de tuilerie mécanique. La *Société Demimuid, Lequin et Fève* rachète la filature de Jean-Baptiste Boutillot, installée dans les bâtiments construits en 1810 par

---

<sup>20</sup> A.D. Meuse, 65 S 57

<sup>21</sup> A.D. Meuse, 18 E 330

François Friry pour une tréfilerie<sup>22</sup>. Il investit dans l'affaire 125 000 francs s'associant à Nicolas Fève et M. Lequin, propriétaire à Rorthey (Vosges). En 1853, à la suite de la faillite de Fève, Demimuid et Lequin trouvent un nouvel associé en la personne de Nicolas-Martin Demimuid et créent une nouvelle société, *Demimuid et Cie*.

## **PIERRE PAILLOT**

Le 10 décembre 1813, les frères Viry, qui avaient repris le bail de Vivaux pour Boncourt et Vadonville, sont déclarés en faillite par le tribunal de Grande Instance de Saint-Mihiel. Pour cause d'invasion, la liquidation de l'affaire intervient au mois de septembre suivant. Le 29 septembre 1814, a lieu l'adjudication des différentes usines (Boncourt, Vadonville, Le Patouillat) comprises dans le bail du 28 avril 1808.

En offrant 9 000 francs par an, Pierre Paillot, négociant installé à Bar-le-Duc, reprend le bail, Pierre-Nicolas Demimuid se portant caution solidaire. Le 6 octobre suivant, on procède, dans la cour de la forge de Boncourt, à la vente des outils et des matériaux ne faisant pas partie du *roulement des forges*. Pierre Paillot, toujours avec l'aide de Pierre-Nicolas Demimuid, rachète notamment la totalité des moules et châssis avec les modèles de sablerie et tout ce qui se rapporte à la boutique de sablerie, venant de Vadonville, ainsi qu'un stock important de gueuses et de fers.

L'année suivante, à la suite de la faillite du maître de forges Charles Jean-Baptiste Henrionnet, il achète la forge de Naix et les bocards de Biencourt et de Saint-Amant, un investissement estimé à près de 250 000 francs. Préparant sa succession, il associe son fils, lui aussi prénommé Pierre, à ses affaires et c'est ensemble que, le 21 juillet 1829, ils achètent au baron de Bézenval, pour 750 000 francs, les fourneaux et forges de Boncourt et Vadonville avec Le Patouillat et plusieurs centaines d'hectares de forêt parmi lesquels ceux de Belle-Etoile (*Fays*) cédés autrefois par le prince de Vaudémont à Rehé d'Issoncourt.

Paillot fils s'installe à Paris d'où il gère ses affaires meusiennes qui connaissent quelques difficultés. Dans la vallée de l'Ornain, l'alimentation en eau du nouveau canal de la Marne-au-Rhin fait baisser le niveau de la rivière. Paillot écrit, le 8 mars 1845, au préfet de la Meuse qui lui en réclame le plan : *Ma forge de Naix dans un prochain espace de temps va voir son sort définitivement réglé par la prise de ses eaux pour le canal de la Marne-au-Rhin. Serait-il nécessaire de vous envoyer le plan d'une ruine ?*

Pour les mêmes raisons, il abandonne son haut-fourneau de Menaucourt.

Au même moment, dans la vallée de la Meuse, le bon fonctionnement de l'usine de Vadonville, désormais exclusivement consacrée à la fonderie, est perturbé par la construction de la ligne de chemin de fer Paris-Strasbourg. Quant à l'usine de Boncourt, elle cesse progressivement toute activité.

A la mort de Pierre Paillot, ses biens sont partagées entre ses deux filles. La forge de Boncourt échoit à la marquise de Montaut qui transforme la maison du maître de forge en résidence de campagne, pompeusement rebaptisée *Château de la Forge*. La fonderie de Vadonville revient à la marquise de Louvencourt.

## **L'ÉPOQUE DES NOTABLES**

La Révolution, en permettant la naissance d'une nouvelle génération d'entrepreneurs et en favorisant leur ascension sociale, a fait naître avec eux une nouvelle génération de notables. Le négociant commerçant Charles Friry, notable et grosse fortune meusienne, est l'un d'entre eux. Pour lui cependant, le rachat de la forge de Commercy

---

<sup>22</sup> *A.D.Meuse*, 65 S 57

se résume à une opération financière dont il cherche assez rapidement à se dégager. Il n'a pas la fibre *industrielle* qui anime les Demimuid.

Fils d'un souffletier, Pierre-Nicolas dit Demimuid-Moreau épouse la fille de Jean Moreau, un avocat de Bar-le-Duc qui fut député de la Meuse à la Convention puis président du Conseil général de la Meuse. Son beau-frère, magistrat, sera député de la Meurthe et maire de Nancy. Pierre-Nicolas sera élu à son tour député de la Meuse et restera maire de Longeville jusqu'à sa mort. Son fils Jean-Léon exploite la forge et le haut-fourneau d'Haironville qu'il achète en 1829 pour 120 000 francs. C'est lui qui fait construire le haut-fourneau de Chaligny en 1836, puis celui de Rachecourt-sur-Marne en 1838. En 1840, il revend Haironville pour 112 000 francs aux frères Jacquot, Léon son gendre, maître de forges à Wassy, et Marcel-Jules. Leur père avait été le régisseur de la forge de Jeand'heurs avant la Révolution. En 1850, Demimuid, représentant de la Champagne, siège à côté de Wendel, représentant la Moselle au sein de l'association générale des maîtres de forges.

Frère cadet de Pierre-Nicolas, François-Stanislas Demimuid est un gendre Muel, une des premières fortunes meusiennes au début du XIX<sup>e</sup> siècle, propriétaire notamment des hauts-fourneaux et forges d'Abainville et Tusey, victime d'une faillite retentissante en 1837. François-Stanislas est nommé maire de Bertheléville en 1819, poste qu'il occupera jusqu'en 1830. Il fait construire le château de la Forge à Commercy en 1823 et s'y installe. Son fils Benjamin-Charles est membre du conseil municipal de Commercy. Si le fauteuil de maire lui échappe à cause de ses difficultés financières, il est devenu un véritable notable. Avant lui, aucun exploitant ou régisseur des forges n'avait accédé à une telle position à Commercy. Parmi les signes de cette consécration, le parrainage d'une nouvelle cloche pour l'église de Vignot en 1838. Un demi-siècle plus tard, la fille de René Grosdidier était la marraine d'une autre cloche pour l'église de Commercy.

Après l'Ecole polytechnique, Marie-Edouard, le fils de Benjamin-Charles, choisit la carrière militaire. Artilleur, il épouse la fille du baron et général Treuille de Beaulieu, inventeur des premiers canons rayés. L'arrière-petit-fils du souffletier du Bouchon obtient l'autorisation de joindre à son nom le titre de son beau-père et devient baron. Il finira général.

## **RÉMY GROSDIDIER**

A Commercy, la crise qui a précipité le départ des Demimuid ne s'est pas réglée avec la vente. Les forges de Commercy traversent une nouvelle période de turbulences qui manque leur être fatale.

Pierre Toussaint, entrepreneur de Verdun, achète la forge de Commercy le 28 octobre 1844. Dans un rapport sur l'emploi industriel commandé par le préfet de la Meuse, en 1850, le sous-préfet de Commercy, énumérant les usines de son arrondissement, cite Abainville, Gondrecourt, Tusey, Vadonville et Vacon. Les feux de la forge de Commercy semblent alors éteints.

Pierre Toussaint le jeune revend l'usine à la *Société Aubé-Trochon* dite encore *Forges d'Herseange*, le 28 octobre 1853. Deux ans plus tard, à la suite d'un jugement d'adjudication rendu par le tribunal civil de Saint-Mihiel, le 20 octobre 1855, la forge, saisie sur la *Société Aubé-Trochon* est adjugée à la *Société nouvelle des Mines, Forges et Hauts Fourneaux d'Herseange*. C'est la faillite de cette société qui permet à Rémy Grosdidier de prendre possession, le 30 juin 1862, de la forge de Commercy.

Originaire de Mauvages où son père est cabaretier, Rémy Grosdidier est qualifié de négociant lorsqu'il achète le 22 août 1846, la tréfilerie-pointerie de Vacon. Il est également marchand de fer, c'est-à-dire qu'il exploite ou fait exploiter des mines de fer dans la vallée de l'Ornain pour approvisionner les hauts-fourneaux du secteur.

A Vacon, d'abord avec son associé Claude Paquet, puis seul dès 1855, Grosdidier développe l'usine et l'agrandit y adjoignant une chaînerie. Cependant, bien qu'il achète de très nombreuses parcelles autour de l'usine, il est très vite limité dans ses ambitions. Sur ce même site, les ingénieurs du service de la Navigation ont en effet décidé la construction d'une usine élévatoire. Avec ses énormes pompes à vapeur, elle permettra d'assurer une alimentation régulière en eau du canal de la Marne-au-Rhin entre Void et Mauvages. Le projet verra le jour vers 1878.

Le 18 août 1858, Rémy Grosdidier s'implante à Commercy en rachetant les moulins de commerce, une ancienne propriété Demimuid qu'il transforme en clouterie. Puis, en 1862, il rachète la forge de Commercy, une occasion qu'il ne pouvait laisser échapper. L'année suivante, le 21 juin 1863, il demande et obtient la permission de modifier l'outillage pour *mettre l'usine au niveau des progrès qui ont été réalisés par l'industrie métallurgique*.

Rémy Grosdidier meurt à Commercy le 20 mars 1871. Se crée alors la *Société Grosdidier fils et gendre* pour gérer l'entreprise familiale. Elle regroupe déjà la forge et la clouterie de Commercy, la tréfilerie-chaînerie de Vacon, les hauts-fourneaux et la fonderie de Tréveray ainsi qu'une mine de fer à Lay-Saint-Christophe. Un des gendres, Honorat Dubouchet, fils d'un maître de forges de Saint-Chamond (Loire) prend la direction de l'entreprise, l'autre gendre, Jean-François Ott s'installe à Tréveray. Elu conseiller municipal en 1873, Dubouchet devient maire de Commercy la même année. En 1873, après des études à Paris, René Grosdidier, le fils de Rémy s'installe à son tour à Commercy. D'abord avec ses beaux-frères, puis seul, il prend la direction de l'entreprise familiale qui deviendra *Société Grosdidier Frères* le 18 décembre 1892, après le rachat des parts Dubouchet puis, après la liquidation de celle-ci, la *Société des Forges et Aciéries de Commercy* le 2 décembre 1898.

René Grosdidier succédera à Dubouchet au fauteuil de maire dès 1883, après un intermède de quelques mois du docteur Nivelet et le refus de son second beau-frère Ott, pourtant élu maire, de siéger.

En moins de vingt ans, les Grosdidier, après avoir racheté la quasi-totalité des biens que possédaient les Demimuid à Commercy, auront réussi là où ceux-ci avaient échoué. Le dernier acte est marqué par le rachat du château de la Forge peu après le décès de la veuve de Nicolas-Martin Demimuid, le 13 juin 1882.

On ne parlera pas ici de la carrière de R. Grosdidier<sup>23</sup> ni du développement que, lui et ses successeurs, notamment Ferdinand Marchand, firent connaître à la *Société des Forges et Aciéries de Commercy*. Le sujet est trop vaste, justifiant à lui seul un article complet.

---

<sup>23</sup> Michel SALVIAC, BSLM 1984, p.161-176

## BONCOURT

Autorisée le 26 mars 1715, la construction de l'usine est confiée à Philippe Chastelain qui en assure ensuite la direction. Cette opération est financée par Crespin Larcher et Claude Vautrin, receveur des Finances au bureau de Nancy<sup>24</sup>.

La forge est rattachée au domaine du seigneur de Boncourt, affermée 750 livres par an au moyen d'un bail emphytéotique à Vautrin et Larcher (pour la platinerie de Commercy, Clause paie 100 livres par an). Peu de temps après, Chastelain reprend les parts de Larcher et s'associe avec Vautrin.

Le 30 octobre 1748, l'usine ainsi que le moulin de Boncourt sont vendus à Montmartel, pour être ensuite affermés avec les forges de Sampigny.

En 1785, Dietrich indique que la forge de Boncourt travaille à l'allemande et qu'elle dispose de deux feux d'affinerie avec leurs marteaux. Dirigée par un commis, elle emploie alors 8 forgerons, 4 goujats, 2 journaliers.

### **bocard à mines et à crasse**

Un bocard est installé sur l'emplacement destiné à la manœuvre du haut-fourneau, ce qui ne doit pas en faciliter le bon fonctionnement. Sur le plan fourni par Bézenval en juillet 1813, ce bocard ne figure pas, une anomalie que ne manque pas de relever l'ingénieur des Mines<sup>25</sup>.

Cette installation, à 20 pas de la forge et y adossé, est bien comprise dans l'inventaire de la vente de 1814 avec le lavoir à mine destiné aux lavages des mines de Pont-sur-Meuse.

Bocard et lavoir ne sont plus signalés dans les visites de 1846, 1852 et 1861<sup>26</sup>.

### **haut-fourneau**

Le fonctionnement du haut-fourneau, placé trop bas dans le lit majeur de la Meuse, est régulièrement perturbé par les crues. *Le fourneau n'est pas en activité. Les grandes eaux le gênent. Il ne peut aller qu'en été et sert à relayer ceux de Vadonville lorsqu'ils manquent d'eau*, commente Dietrich qui précise : *On ne coule à chaque fournée qu'une gueuse par 24 heures, du poids d'environ 1 800 livres, ce qui démontre la pauvreté du minerai.*

On a profité de la forte déclivité du terrain pour construire la halle à charbon au même niveau que le seuil du gueulard du haut-fourneau. En 1814, l'inventaire parle d'une *superbe halle à charbon contenant 9 à 10 000 queues.*

Le rapport de visite de 1846 signale l'état de délabrement du haut-fourneau éteint depuis de nombreuses années. Celui de 1852 indique que la soufflerie a été en partie enlevée.

### **grosse forge**

Dès 1715, une forge à deux renardières est installée juste à côté du haut-fourneau limitant ainsi au maximum le déplacement des gueuses. *Les forges de Boncourt travaillent à l'allemande, elles ont deux feux d'affinerie avec leur marteau d'un poids d'environ 800 livres* indique Dietrich en 1785.

Le cahier des charges de la vente de 1814 mentionne 3 feux dits de grosse forge ventilés par une paire de gros soufflets mue par une grande roue à herse et deux marteaux dits de grosse forge destinés à forger le fer fabriqué par les trois feux, les deux marteaux mus par deux roues à herses.

---

<sup>24</sup> Archives communales Vignot

<sup>25</sup> *A.D. Meuse*, 65 S 31

<sup>26</sup> Ibidem

Le rapport de 1846 signale deux foyers d'affinerie et deux marteaux de forge. Celui de 1852 indique que le marteau frontal de chacun des deux feux d'affinerie a été en partie démonté. En 1861, l'ingénieur note que les deux marteaux ont été enlevés. Les feux d'affinerie ne sont plus utilisés depuis 1832. Sous la cheminée du troisième feu d'affinerie, le feu central, a été installé en 1852 le cubilot de la fonderie.

### **petite forge**

Le 4 décembre 1784, Théodore-Nicolas Brodelet, fermier général de la terre du comté de Sampigny, est autorisé à construire une platinerie à la forge de Boncourt. Dietrich la visite en 1785, précisant que cette platinerie, ou martinet, fournit à Sampigny les fers nécessaires à la construction des caissons des vivres.

Il s'agit du feu de petite forge, avec sa petite paire de soufflets actionnée par une roue à herse et de son marteau signalé dans l'inventaire de 1814 mentionné par le rapport de 1846, parlant d'un foyer de chaufferie de martinet et d'un ordon de martinet à un marteau.

### **fonderie**

En juin 1852, Pierre Paillot installe un atelier de moulage destiné à remplacer la fonderie de Vadonville, en chômage à cause de la construction du chemin de fer. L'atelier fonctionne 2 mois, puis épisodiquement, pendant de courts chômages de Vadonville, 8 à 10 mois en 10 ans. En 1862, le cubilot est inactif.

### **alimentation en eau**

Le régime des eaux perturbe régulièrement le bon fonctionnement de l'usine. *La chute d'eau de 4 pieds tout au plus nécessite une grande quantité d'eau pour faire mouvoir ses roues*, précise Dietrich en 1785, qui note : *manque d'eau en été, trop d'eau en hiver*. L'autorisation de construire la forge sur le Béquillon, un petit affluent de la rive droite de la Meuse, a été accordée à la condition *d'établir un pont volant sur la rivière de Meuse, à portée convenable du gué de Brassieux* devenu impraticable car le rehaussement de la tête du pilot du milieu de l'ancienne vanne qui servait ci-devant au moulin provoque le relèvement du niveau de l'eau de la Meuse plusieurs kilomètres en amont de l'ouvrage.

Le pont volant ne sera établi qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Jusque là, les paysans devront réclamer chaque année, souvent avec l'intervention des sergents de Commercy, la levée des empacements pendant le temps nécessaire à la fenaison dans les prairies de Morville et de Brassieux<sup>27</sup>.

*Les inondations sont très fréquentes et immanquables à la moindre crue des eaux dans les prairies de Commercy, Euville et Vignot, et causent les plus grands dommages soit par la perte de partie de récolte soit par la maladie des bestiaux, suite ordinaire de la consommation des foins vasés. Ces débordements sont principalement attribués à la hauteur du barrage de la forge de Boncourt, qui tient les eaux trop élevées, les fait refluer jusque Commercy et Vignot, excitent des réclamations continuelles* résume le 14 mai 1810, l'ingénieur du département dans un rapport présenté au conseil municipal de Commercy<sup>28</sup>.

Il faudra attendre 1877, et le rachat du bief, des vannages et du déversoir de la forge pour l'alimentation en eau du nouveau canal de l'Est, pour que ce problème soit définitivement réglé<sup>29</sup>.

---

<sup>27</sup> A.C. Vignot, Registre des délibérations

<sup>28</sup> A.C Commercy, Registre des délibérations

<sup>29</sup> A.D. Meuse, E dépôt 42 3 O 1

### **logements ouvriers**

En 1814, le cahier des charges de la vente indique que la forge de Boncourt dispose de quatorze logements de forgerons, tous composés de deux chambres et grenier au-dessus, d'un logement de commis et d'une écurie de maison de commis<sup>30</sup>.

### **château de la forge**

La maison du maître de forges est construite par les frères Viry, peu de temps avant leur faillite. Elle est réaménagée par Pierre Paillot fils puis par sa fille madame de Louvencourt. Résidant à Paris, ceux-ci l'utilisent comme maison de campagne. Elle est dès lors rebaptisée *château de la Forge*. De cette époque, datent de nombreux aménagements dont *le bosquet* avec son kiosque et sa salle de billard, à l'emplacement du patouillat et d'un tas de crasse<sup>31</sup>.

---

<sup>30</sup> *A.D. Meuse*, 27 E 54

<sup>31</sup> BRIQUELOT, Histoire de Boncourt

## COMMERCY

Comme à Boncourt, ce n'est pas le seigneur de Commercy qui finance la reconstruction de la forge. Nicolas Clause, marchand platinier établi à Chauvency-Saint-Hubert apporte les fonds et le savoir-faire nécessaire. En échange, par un bail emphytéotique passé le 15 juillet 1706, la princesse de Lillebonne lui abandonne le site pour 99 ans, moyennant un cens annuel de 100 livres.

Le bail porte sur le terrain de la forge de Commercy situé sur un bras de la rivière de Meuse avec tous les bâtiments en l'état dans lequel ils se trouvent, après l'incendie de la forge.

Clause récupère aussi les matériaux et les gueuses subsistants sur le site, ainsi *qu'une paire de soufflets de bois inachevés entreposée au château, les marteaux et les enclumes appartenant à S.A.S., deux buses de soufflets avec l'anneau et les boîtes du gros marteau déposés chez le prévôt des chanoines*. Les travaux sont réalisés entre 1706 et 1708.

### platinerie

La platinerie produit des fers plats, appelés *platte* ou platine. Le platinage requiert des marteaux légers, de type terminal, parfois appelés martinets, frappant à grande vitesse. Nicolas Clause est platinier. Il produit notamment de l'outillage (pioches et paillets), *plaques, bouchoirs de fours, tôles et pallis*

Nicolas Clause recrute régulièrement des ouvriers qu'il débauche chez ses concurrents installés dans la vallée de la Marne. Parmi eux, Jean Bourand l'ainé et Gabriel Champion, *poelliers* venant de Bielle en 1713, Nicolas Petit, *poellier* à Joinville en 1714 (son ancien patron le poursuit jusque devant le prévôt de Commercy pour rupture de contrat), Alexandre Gaget, platinier venant de la batterie du Pont Ruinard en 1715...

### forge à l'allemande

Après la faillite de Clause, la forge passe au comté de Sampigny. En 1724, le duc de Lorraine impose à Paris d'agrandir la halle de la forge et en relever l'aire qui *est humide et gêne le charbon*, de refaire le petit empalement en y ajoutant deux pales et raccommoder la chaussée du bief qui est très mauvaise.

Il en profite pour transformer la forge, remplaçant la platinerie par des feux d'affinerie et trois marteaux *servant à battre et forger les fers* - des modifications qui l'amènent à modifier le bief de l'usine et donc le niveau de l'eau. Les registres commerciaux ne mentionnent plus désormais que des maîtres affineurs et affineurs, des maîtres marteleurs et marteleurs. En 1727, à la suite des protestations des riverains en amont, il est obligé de rehausser les empalements en les posant *sur l'ancien bayard de l'ancienne forge*.

En 1737, la forge de Commercy produit par année commune 5 500 milliers de fer qui se vendent 13 sols 6 deniers le quintal, soit un revenu de 3 575 livres<sup>32</sup>.

En 1785, Dietrich précise que la forge de Commercy travaille à l'allemande et qu'elle dispose de deux feux d'affinerie avec leurs marteaux. Dirigée par un commis, elle emploie alors 8 forgerons, 4 goujats, 2 journaliers. A une enquête réclamée par le préfet, Vivaux précise qu'en 1789 la forge employait également 50 ouvriers externes c'est-à-dire bûcherons, charbonniers et voituriers<sup>33</sup>.

### forge à l'anglaise

Si elle figure parmi les installations adjudgées à Jean Baptiste Vivaux en l'an VIII, elle n'est plus mentionnée dans le bail que reprend François Viry le 22 avril 1808. C'est l'emplacement de la forge en partie détruite par un incendie que le baron de Bézénval cède le 6 octobre 1810 à Charles Friry et Claude Fontaine.

<sup>32</sup> A.N., Q<sup>1</sup> 746, Etat du produit des revenus de la ferme générale de la principauté de Commercy

<sup>33</sup> A.D.Meuse, 553 M 1



En 1819, ils rétablissent la forge en l'équipant de deux feux d'affinerie pour la conversion de la fonte en fers en barre, d'un gros martinet et de trois paires de soufflets, le tout mis en mouvement par quatre roues placées de l'un et l'autre côté de l'usine sur deux branches longitudinales du canal. Le 9 janvier 1823, ils vendent la forge aux frères Demimuid. Ceux-ci modernisent l'usine et développent ses activités. Le 15 août 1836, ils demandent l'autorisation d'établir trois feux d'affineries, un bocard à crasse, un marteau, deux jeux de martinets et trois bancs de cylindres.

Lorsqu'ils vendent la forge, le 28 octobre 1844, à Pierre Toussaint, elle comprend, dans la grande halle : un feu de grosse forge, un feu de petite forge, un feu de martinet, deux fours à puddler, un four à réchauffer, quatre marteaux pour cingler et étirer le fer, un banc complet de cylindre, cisailles et banc à redresser, une briqueterie, une charpenterie et un four à chaux derrière les feux, utilisant la flamme perdue. Dans la halle sous laquelle se trouvent les cinq roues motrices hydrauliques développant 75 CV, sont installés le bocard et une scie circulaire. Enfin, dans une troisième halle, est installée la soufflerie en fonte d'une capacité de 500m<sup>3</sup>/ minute, avec ses engrenages et volants, ainsi qu'un tour complet à chariot pour le tournage des cylindres et de toutes les autres pièces mécaniques, pour l'entretien de l'usine, et un atelier complet avec six forges, tours et outils.

Dans cette dernière halle, est également installée la machine à fer à cheval pour laquelle les frères Demimuid ont pris un brevet en 1841. Elle est formellement exclue de la vente. A noter parmi les innovations qu'ils apportent, avec les fours à puddler, l'usage de la houille. Selon Dumont, en 1844, l'usine en consomme annuellement 2 000 tonnes venues de Sarre et prises au port de Pont-à-Mousson. Dumont estime alors la production à 1 000 tonnes de fers convertis en petit fer rond, carré, aplati, fers à cercles, à rubans, outils de carriers, de terrassiers, de mineurs, et de fers à cheval de toutes dimensions.

### **extension**

A partir de 1863, Rémy Grosdidier transforme et agrandit considérablement la forge. Dès cette année, il fait installer six fours à puddler à la houille, trois fours à réchauffer à la houille, une presse, un marteau-pilon et quatre trains de cylindres dont un pour le puddlage, un pour la fabrication des gros fers, un pour la fabrication des petits fers et pour celle du petit rond de tréfilerie.

L'usine dispose de deux moteurs, une machine à vapeur de 70 CV et une roue hydraulique de 60 CV. Une seconde roue de moindre puissance actionne les soufflets et les outils des ateliers de mécaniciens.

Pour les fours à puddler, la fonte vient désormais des hauts-fourneaux de Meurthe-et-Moselle, Meuse et Haute-Marne. Grosdidier estime à 24 tonnes/jour sa consommation et à 27 tonnes/jour celle de la houille venant de Sarre, de Belgique et des houillères françaises près de la frontière sarroise.

Par la suite, son fils René transfère, sur le site de Commercy, la production des ateliers extérieurs : tréfilerie-chaînerie de Vacon, clouterie de Commercy et Sorcy.

### **logements ouvriers**

En 1844, la forge comprend vingt logements d'ouvriers composés la plupart de deux chambres avec cave et grenier, avec leurs jardins ainsi que deux *beaux logements* pour les régisseurs, avec leurs jardins.

Les logements ouvriers sont rasés pour permettre une nouvelle extension de l'usine vers 1895. René Grosdidier lance alors la construction de la cité ouvrière actuelle.

Les logements de régisseurs sont aujourd'hui transformés en bureau pour Sauvageot-Commercy-Soudure (SCS).

## VACON

Le 22 octobre 1833, Moreau, percepteur des Contributions directes à Vaucouleurs, demande la permission d'établir un moulin à blé et un foulon dans le bâtiment de l'ancienne papeterie qu'il possède à Vacon. Le moulin appartenait auparavant à Muel-Doublat, maître de forges à Abainville. Moreau l'a acheté lors de la vente des biens Muel-Doublat réalisée après sa faillite<sup>34</sup>.

Le projet de Moreau ne suscite pas l'enthousiasme. La Méholle, le ruisseau de Vacon, alimente déjà quatre moulins qui *souvent se trouvent sans ouvrage par la trop grande quantité de ses usines*. Le premier à protester est l'exploitant du *Moulin-Bas*, juste en amont du moulin de Moreau.

Le moulin est cependant autorisé le 25 septembre 1833. Dix ans plus tard, Moreau revend le moulin à la société Chantereau, Guérin et Cie. Les nouveaux propriétaires y installe une tréfilerie-pointerie, une usine qui n'a reçu aucune autorisation. Rémy Grosdidier et son associé Claude Paquet, cafetier à Mauvages, achètent l'usine à l'audience des criées du tribunal de Saint-Mihiel, le 22 août 1846, pour 50 000 francs. La situation est régularisée le 20 mai 1848. Il y a toutefois un gros changement. Désormais les eaux de la Méholle servent également à l'alimentation du canal de la Marne-au-Rhin. La tréfilerie se trouve juste en amont de la prise d'eau. Grosdidier doit s'engager à ne pas modifier le niveau de la Méholle. En 1851, les deux associés ajoutent une nouvelle roue hydraulique à leur usine et la restructurent entièrement. L'usine emploie alors 25 personnes<sup>35</sup>. Vers 1890, René Grosdidier transfère la production à Commercy.

Au nombre des plaintes formulées par les riverains : l'usine altère la qualité des eaux qui tachent le linge en lui donnant une teinte jaunâtre, elle nuit à l'empoissonnement et empêche les bêtes de boire.

---

<sup>34</sup> *A.D.Meuse*, 65 S 232

<sup>35</sup> *A.D.Meuse*, 552 M 1

## VADONVILLE

Le premier haut-fourneau est autorisé par le duc de Lorraine, le 13 janvier 1718. Il n'y a pas d'indication précise sur la date de construction du second, signalé par dom Calmet en 1727. Selon un état dressé par le receveur du comté de Sampigny, le 31 octobre 1730, y sont employés un maître fondeur, un petit fondeur, deux chargeurs, un bocqueur de mines, un laveur de mines, trois charretiers et un journalier dirigés par un commis principal et un commis.

En 1785, Dietrich trouve à Vadonville deux maîtres fondeurs, quatre chargeurs, deux goujats sous les ordres d'un commis. Selon Vivaux, l'usine emploie 12 personnes dont un commis en 1789 et 176 ouvriers externes. L'effectif reste identique en l'an X. Cette même année, Vivaux indique que la dépréciation du papier monnaie et le défaut de bras ont privé Vadonville de la plus grande partie de son travail, réduisant sa production aux deux cinquièmes de celle de la veille de la Révolution. *Les moyens d'amélioration seraient de déterminer les cultivateurs à se porter à la traite des mines qui ne sont pas assez abondantes.*<sup>36</sup>

Confisquée en 1792 puis restituée à son propriétaire en 1807, affermée avec Boncourt et Commercy, elle est exploitée en 1813 par les frères Viry. En septembre 1814, Pierre Paillot en est le nouvel adjudicataire. Avec son fils, Pierre, il achète l'usine en 1829. Après 1870, une de ses petites-filles, la marquise de Louvencourt, loue l'usine avant de la vendre à la société *François Vaillant et Cie*, spécialisée dans la fonderie créée en 1820 à Metz mais qui a choisi de quitter la Lorraine annexée. A Vadonville, l'entreprise se spécialise dans les appareils de cuisine et de chauffage pour l'armée ainsi que dans les accessoires de casernement et articles de cavalerie. Cela explique sans doute pourquoi l'entreprise appartiendra un temps au général Hirschauer. C'est finalement la société *E. Dupont et Cie* qui en est propriétaire au moment où elle ferme ses portes en 1963<sup>37</sup>.

### **haut-fourneau**

Comme à Boncourt, on utilise ici la forte déclivité du terrain pour construire la halle à charbon au même niveau que le seuil du gueulard des fourneaux. En 1785, Dietrich indique qu'ils fonctionnent 8 à 9 mois par ans, *les années pas trop sèches*, et qu'ils produisent annuellement 1 500 000 livres de fonte.

En septembre 1814, les deux hauts-fourneaux mis en action tous les deux par deux gros soufflets mus par une roue au *fourneau dit haut* et par deux roues au *fourneau dit d'en bas*. Les deux fourneaux peuvent servir l'un et l'autre soit à couler des gueuzes soit à approvisionner la fonderie<sup>38</sup>. Les gueuzes produites par les deux haut-fourneaux (production estimée à 1 200 milliers pour l'an X), sont transformées aux forges de Boncourt et Commercy. Une partie de la fonte est utilisée sur place pour la fonderie.

Subsiste en 2002, une partie du massif de maçonnerie du fourneau sud.

### **fonderie**

Dès l'origine, les fourneaux alimentent une fonderie, appelée ici *moulerie*. Mais rien n'indique que cette activité est permanente du moins jusqu'à la Révolution. Parmi les productions, les boulets de canon. En 1745, la communauté de Vignot est obligée de

---

<sup>36</sup> A.D. Meuse, 553 M 1

<sup>37</sup> Julien MANTOU, *Notes manuscrites*, B.M. Commercy

<sup>38</sup> A.D. Meuse, 65 S 233

fournir des voituriers pour en transporter plusieurs milliers<sup>39</sup> vers les arsenaux de Metz et de Strasbourg.

En 1814, la publicité pour la vente de l'usine indique *qu'une manufacture de poteries et autres objets susceptibles d'être confectionnés en fonte a été construite depuis peu. Elle comprend alors seize tables destinées aux sableurs qui confectionnent les moules pour le travail en marchandise creuse, un magasin et raperie pour les marchandises confectionnées et un magasin destiné à mettre les moules, boutique à moule en terre*<sup>40</sup>. En 1830, un cubilot complète les hauts-fourneaux. En juin 1852, l'activité de la fonderie est interrompue par la construction de la ligne de chemin de fer Paris-Strasbourg qui oblige, pour l'établissement d'un pont, à assécher le bief de la forge. Pierre Paillot fait alors rouvrir l'usine de Boncourt et y fait installer un atelier de moulage qui fonctionne 2 mois, pour remplacer celui de Vadonville. En 10 ans, l'atelier fonctionnera épisodiquement, pendant de courts chômages de Vadonville.

Subsiste, en 2002, l'emplacement en pierre du cubilot avec une pierre datée 1830, cubilot signalé le 29 septembre 1845 par Paillot dans sa déclaration à la préfecture. Les ponts en fonte sur les biefs de la forge de Boncourt et de Vadonville ont été moulés à Vadonville.

### **patouillat et bocards**

Le bocard est installé sur un canal aménagé vers 1720. Creusé au milieu du paquis communal, ce canal est engorgé par les terres déposées par le lavage du minerai. La prairie transformée marécage crée de très fréquents problèmes avec les habitants de Vadonville. Que les ouvriers du fourneau y aient également creusé des roises n'arrange rien<sup>41</sup>.

En 1842, l'ingénieur précise que le lavoir à bras est improprement appelé lavoir à mines, il sert occasionnellement au lavage de la castine. L'ensemble a disparu sous le remblai de la voie ferrée.

### **logements ouvriers**

En 1814, on trouve à Vadonville un logement de fondeur avec deux chambres et un jardin, un logement de petit fondeur avec une chambre et un logement de commis avec jardin et pré d'une demi-fauchée.

---

<sup>39</sup> A.C. Vignot

<sup>40</sup> A.D. Meuse, 27 E 54

<sup>41</sup> A.D. Meuse, E dépôt 406 3 Q 4

## LE TRANSPORT

Lorsqu'il décide de valoriser ses forêts par la construction d'un haut-fourneau à Vadonville, Rehé choisit de l'établir le plus près possible de celles-ci pour limiter les frais de transport.

Pour assurer l'approvisionnement régulier du haut-fourneau, il a besoin de voituriers qui feront la navette entre les chantiers des charbonniers et son usine, ainsi que d'autres pour amener le minerai des minières aux bocards puis le minerai lavé au haut-fourneau.

Il dispose de ses propres attelages servis par des *valets conducteurs*, ses employés. Benin Lesoeur, directeur des forges et fourneaux de Commercy et Vadonville, achète ainsi le 18 juin 1725 à Claude Guibourg, marchand à Trognon (Heudicourt) quatre attelages de bœufs avec leurs chars et harnois, propre à atteler lesdits bœufs, le tout à choisir dans les 26 qui lui appartiennent, et qui sont actuellement dans la forêt de la Reine. Prix de la transaction : 3 200 livres plus 18 livres à chacun des valets conducteurs qui livrent les attelages. Selon l'état dressé par le receveur du comté de Sampigny, le 31 octobre 1730, Vadonville emploie trois voituriers.

On fait également appel à des indépendants. Certains d'entre eux peuvent être en société avec le comte de Sampigny qui finance l'achat de l'attelage et garantit par contrat son emploi. Le comte avance l'argent, le voiturier le rembourse en transport et prend en charge l'entretien des bœufs. Les problèmes naissent lorsque, pour une raison ou une autre, le voiturier ne peut assurer ses transports.

Ce qui arrive à Poinsignon Guery, voiturier à Vadonville. Il avait repris six bœufs avec un char garni avec ses quatre roues, attelage appartenant à Paris et auparavant confié à Claude Chrétien, de Chonville. Ne pouvant le payer, Guery est obligé de rendre les cinq bœufs, le sixième étant mort, avec le chariot harnaché à Paris. Un accord intervient le 17 mars 1727. L'ensemble, moins les transports déjà effectués, est estimé à 500 livres. Il est revendu, le sixième bœuf remplacé, pour 575 livres à Lambert Allard, voiturier à Chonville.

Ce dernier s'engage à travailler avec son attelage à transporter bois, charbons et mines pour le compte de Paris comme il lui sera indiqué, moyennant quoi, les voitures lui seront précomptées comme aux autres voituriers : *Lui sera précompté sur laditte somme de 575 livres seulement le tiers de ses voitures jusqu'au paiement desdits 575 livres, même si le délai de deux années doit être dépassé. Jusqu'au remboursement complet des 575 livres, il ne lui sera pas loisible de travailler ailleurs.*

Il existe également des sociétés constituées entre du personnel de l'usine et des voituriers, les premiers finançant l'activité des seconds. Ces sociétés peuvent porter sur plusieurs attelages et disposer de personnels qu'il faut alors loger.

Ainsi, en 1725, Jacques Lochon, affineur d'acier, loue-t-il la grande grange qui est dans la cour du château-bas à Commercy, la marquairie qui est au dehors dudit château avec les logements attenants à icelle, un corps de logis qui est adhérent et endossé en dehors contre le mur de clôture du château qui a autrefois servi de bergerie depuis l'angle saillant du côté de la rivière jusqu'au pont-levis, deux petites chambres basses derrière et attenantes de laditte bergerie avec tous les greniers et dépendances desdits logements, la chanvière vulgairement appelée la Carrière avec les fossés joignants et le terrain qui se trouve entre laditte marquairie et laditte bergerie.

Berthol Padurry, le concierge du château-bas de Commercy, qui y réside, s'engage à faire relever, à ses frais, le mur et la grande porte de laditte grange du côté de la ville qui est tombé et de mettre lesdits logements et chambres basses avec le four qui en dépend en état de servir, loger et contenir trois ménages de valets conducteurs de bœufs (...), comme aussi de mettre et entretenir en bon et suffisant état toutes les toitures desdites granges, marquairie, bergerie, chambres basses et les ponts qui sont aux entrées dudit château. Le bail est prévu pour 9 ans, moyennant 360 livres par an, quatre pièces de vin du cru de Sampigny, huit bannes à charbon remplies des restes de

bois façonnés pour charbon vulgairement appelés estelle, un cent de fagots et une demi-banne de charbon de bois. Le commis principal des usines de Pâris n'est pas en reste. En 1730, Charuet qui occupe alors le poste, possède un harnois de bœuf et des parts dans un autre harnois.

Autre solution pour le transport, la réquisition. Elle intervient notamment en temps de guerre. En 1745, la communauté de Vignot doit envoyer à ses frais des voituriers et des manœuvres charger des boulets de canon *pour le service des armées du Roy*.

Les lettres de réclamation adressées par Dieudonné au Directoire du district de Commercy au début de la Révolution apportent des précisions sur l'organisation du transport du minerai. La minette est prise aux minières de Boncourt, Pont-sur-Meuse, Varnéville et Marbotte. Les communes de Boncourt, Pont-sur-Meuse, Lérouville et Chonville doivent faire voiturier chacune six queues de mine par jour, quatre seulement pour Vadonville et Sampigny.

Les terres de mines de Reffroy sont descendues aux bocards de Tréveray et du Patouillat (Menaucourt) par les voituriers de Naix, Longeaux, Givrauval, Menaucourt, Héwilliers, Tréveray et Nantois.

Ceux de Oey, Marson, Boviolles, Reffroy, Méliny-le-Grand et Méliny-le-Petit doivent charger quatre queues de minerais lavés par commune au parc du bocard de Tréveray, pour les mener au dépôt de Saint-Aubin ou aux fourneaux de Vadonville ou Boncourt

L'état des chemins vient encore compliquer la situation : *Le roulage de l'usine de Commercy aurait plus d'activité si les chemins vicinaux étaient entièrement réparés, le fer serait à meilleur prix s'il était possible d'employer le charbon de terre ce qui ne pourrait se faire qu'en rendant la Meuse navigable, alors les citoyens souffriraient moins de la rareté du bois qui résulte de la grande consommation de cette usine et d'autres en dépendant*, explique Vivaux dans une lettre au préfet de la Meuse.

Il faut attendre 1853 pour voir l'inauguration de la ligne Paris-Strasbourg, la voie comme la gare de Commercy étant implantées en grande partie sur des terrains de la forge. Il faudra encore 25 ans pour que le premier tronçon du canal de l'Est (branche nord) entre Troussey et Lérouville soit mis en eau. René Grosdidier et les maîtres carriers du pays de Commercy en sont les plus ardents défenseurs.